

REGLEMENT PARTICULIER RALLYES



31^{ème} RALLYE REGIONAL RUPPEEN Samedi 30 juin et Dimanche 1^{er} Juillet 2018

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement :Lundi 21 mai 2018
Ouverture des engagements :Lundi 21 mai 2018
Clôture des engagements : Lundi 18 juin 2018 (cachet de la poste faisant foi)
Parution du carnet d'itinéraire : Dimanche 24 juin 2018
Distribution du carnet d'itinéraire :Dimanche 24 juin 2018 de 8h45 à 18h00 au garage Vinel Mecaconcept (4 route des Ballons 88360 Rupt sur Moselle) et Samedi 30 Juin 2018 de 8h00 à 11h00 au gymnase de Rupt sur Moselle.
Dates et heures des reconnaissances : Dimanche 24 juin 2018 de 9h à 19h
.....Samedi 30 juin 2018 de 8h à 10h(ES1) 8h à 14h (ES2-3-4-5-6)
Vérifications des documents le :Samedi 30 juin 2018 de 8h00 à 13h
Vérifications des voitures le :Samedi 30 juin 2018 de 8h30 à 13h30
Heure de mise en place du parc de départ le :Samedi 30 juin 2018 de 8h30 à 13h30
..... Par fermé OBLIGATOIRE à l'issue de vérifications techniques
1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le : Samedi 30 juin 2018 à 12h30 au Gymnase de Rupt Sur Moselle
Publication des équipages admis au départ le : Samedi 30 juin 2018 à 14h30 au Gymnase de Rupt Sur Moselle
Publication des heures et ordres de départ pour la 1^{ère} étape le : Samedi 30 juin 2018 à 14h30 au Gymnase de Rupt Sur Moselle
Publication des heures et ordres de départ pour la 2^{ème} étape le : Samedi 30 juin 2018 à l'issue de la première étape (environ 21h30) au Gymnase de Rupt Sur Moselle
Briefing écrit et remis aux pilotes lors des contrôles administratifs.
Départ de :Rupt –sur-Moselle le samedi 30 juin 2018 à 16h15
Publication des résultats partiels le : Dimanche 1^{er} juillet 2018 au Gymnase de Rupt-sur-Moselle
Arrivée à :Rupt-sur-Moselle le dimanche 1^{er} juillet 2018
Vérification finale le : Dimanche 1^{er} juillet 2018 au Garage Vinel Mecaconcept à Rupt-sur-Moselle
Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC
Publication des résultats du rallye Dimanche 1^{er} juillet 2018, 30 mn après l'arrivée du dernier concurrent
Remise des prix le : Dimanche 1^{er} juillet 2018, 30 mn après la parution du classement officiel au gymnase de Rupt-sur-Moselle

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile ASA DES VALLEES organise le 31^e Rallye Régional Ruppéen en qualité d'organisateur administratif, avec le concours de l'Ecurie du Mont de Fourche en qualité d'organisateur technique.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile GRAND EST le 21/03/2018 sous le numéro 15 et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 221 en date du 21/03/2018.

Comité d'Organisation

Président : Manon AIGUIER..... Licence n°166853/0313
Membres : Jean-Louis RIBLET Licence n°21554/0313
Secrétariat du Rallye, Adresse : Manon AIGUIER 154 route des coteaux 88 100 PAIR ET GRANDRUPT
Téléphone :06 99 26 71 51

Permanence du Rallye : Gymnase de Rupt-sur-Moselle 88360 (tel 03 29 24 32 47)

- le Samedi 30 juin 2018 de 8h00 à 23h00
- le dimanche 1er juillet 2018 de 06h00 à 20h00

Organisateur technique

Nom : ECURIE DU MONT DE FOURCHE
Adresse : 23, route du mont de fourche – 88360 RUPT-SUR-MOSELLE
Mail : secretariatecuriemontdefourche@gmail.com

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des CS : Patrice COTTET – 8012 / 0305
Membres du Collège : Claude CONDAMIN – 122813 / 0314
..... Didier GERARDIN – 19652 / 0308
Secrétaire du Collège : Michèle PECCAUD – 2309 / 0314

Directeur de Course : Jan-Hug HAZARD – 1505 / 0304
Directeur de Course Adjoint : Jacqueline MASSON – 183132 / 0304
Adjoins à la Direction de Course : Jean-Marie ESLINGER – 2168503 / 0308
..... François NASAZZI 11062/0314
Directeur Epreuve Chronométrée N°1/3/5 : Alain ANGELMANN – 214977/0302
Directeur Adjoint Epreuve Chronométrée N°1/3/5 : Martial PEUGEOT – 44386 / 0411

Directeur Epreuve Chronométrée N°2/4/6 : Jean-Luc MEY – 140695/0307
Directeur Adjoint Epreuve Chronométrée N°2/4/6 : Michel LEONATE – 12844/0323

Médecin EC n° 1/3/5 : Docteur Jean-Claude EHLINGER – 236682/0304
Médecin EC n° 2/4/6 : Docteur Michel WIEDENKELLER 146262/0312

Coordinateur au Parc : Didier VINCENT (équipe de soutien et de la réserve départementale des sapeurs-pompiers des Vosges – retraité sapeur-pompier lieutenant honoraire)

Commissaire Technique Responsable : Hervé CUNY – 33001 / 0304
Commissaires Techniques : Denis DERCHE – 33547 / 0314
..... Emile TENA 124058 / 0305
..... Daniel HAEFFELIN – 12679 / 0322
..... Jean-Louis REVERCHON - 6835 / 0421

Chargé des Relations avec les Concurrents : Elisabeth LOUIS – 1287 / 0313
..... Martine REVERCHON – 14505 / 0409

Juge de Faits : Tous les officiels sauf membres du collège.

Chronométrage et classements informatiques :BRENNUS INFORMATIQUE
Chronomètres EC n°1/3/5 : Sylvie FAIVRE – 11039/0421
..... Julien ROLLET – 223716 / 0308
..... Sylvie HAUBERT – 192676/0405
Chronomètres EC n°2/4/6 :Christian GERMAIN - 12893/0312
..... Gérard CARCHON – 211678/0305
..... Françoise FRANCHI – 214894/305
Responsable des commissaires EC n°1/3/5 : Michel BAHLINGER – 161132 / 0313
Responsable des commissaires EC n°2/4/6 :Thierry FLIN – 202857 / 0314
Ambulances : Ambulances MADER
Equipe Désincarcération :ESC
Voiture Tricolore :Guy FELLMANN – 6282 /0405
Chargés des relations avec la presse :Manon AIGUIER 166853/0313

Nombre de postes de commissaires (ES / assistance/parc) ETAPE1 :7 postes mini – ETAPE 2 : 22 postes mini
Nombre de commissaires (ES / assistance/parc) ETAPE 1 : 15 mini – ETAPE 2 : 46 mini
Nombre d'ambulance (conforme à l'article 2 de la réglementation médicale)..... 3

NB : les Commissaires Sportifs seront au nombre de trois ou cinq dans tous les rallyes.

1.2P. ELIGIBILITE

Le 31^{ème} Rallye Régional Ruppéen compte pour la Coupe de France des Rallyes 2018 et le Championnat de la ligue GRAND EST du sport automobile 2018

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives qui auront lieu le : Samedi 30 juin 2018 de 8h00 à 13h00 au Gymnase de Rupt sur Moselle.

Les vérifications techniques auront lieu le Samedi 30 juin 2018 de 8h00 à 13h00 à côté du gymnase de Rupt sur Moselle.

Les vérifications finales seront effectuées au Garage Vinel Mécaconcept à Rupt-sur-Moselle

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURENENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 31ème Rallye Régional Ruppéen doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le 18 Juin 2018 accompagnée des droits d'engagement (Chèque à l'ordre de l'ECURIE MONT DE FOURCHE).

La confirmation se fera uniquement par mail (merci de vous procurer une adresse pour ceux qui n'en ont pas, et de l'inscrire lisiblement sur la demande d'engagement).

Les forfaits devront être obligatoirement envoyé par ECRIT au secrétariat de l'Ecurie Mont de Fourche ou par mail à l'adresse secretariatecuriemontdefourche@gmail.com avant le vendredi 29 Juin 2018.

Pour les excusés, l'organisateur remboursera, avec une retenue variable, les droits d'engagements au concurrents, qui, pour des raisons de forces majeures, n'auraient pu se présenter au départ du Rallye.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 110 véhicules modernes. Dans le cas où le nombre d'engagés au 2^{ème} rallye Régional Ruppéen VHRS (20 voitures) et du nombre d'engagés au 2^{ème} rallye Régional Ruppéen VHC (10 voitures) ne seraient pas atteints, le nombre des engagés sera augmenté dans la limite de 140 voitures sur l'ensemble des 3 épreuves.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs :320 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 640 €
- 1 membre de l'ASA des Vallées :300€
- 2 membres de l'ASA des Vallées : 280€
- Equipage domiciliés à plus de 200Km (aller) de Rupt-Sur-Moselle 290€

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

3.3.1P. Pour l'étape 2, le départ sera donné dans l'ordre du classement provisoire, hors pénalités routières.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée à Rupt-sur Moselle. Les zones seront spécifiées sur un plan dans le Road Book.

IMPERATIF

Une bâche étanche (3x5 mètres), résistante aux hydrocarbures sera disposée sous chaque voiture.

Une seule voiture d'assistance autorisée par équipage au parc d'assistance.

Les remorques sont interdites dans le parc d'assistance le lieu de stockage OBLIGATOIRE figurera dans le Road-Book.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

Conforme au règlement standard FFSA.

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le 31^{ème} Rallye Régional Ruppéen représente un parcours de 156.8 kms.

Il est divisé en 2 étapes et 4 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39.9 kms.

Les épreuves spéciales sont :

EC n°1 : « VILLE DE RUPT SUR MOSELLE » : 4 kms

EC n°2/4/6 : « SYLVAIN REMY »: 7.9 kms

EC n°3/5 : « LE POTEAU » : 6.1 kms

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Les concurrents devront inscrire, eux même, au stylo à bille, sur le carnet de pointage qu'ils recevront, les renseignements demandés (heures de départ, d'arrivée).

3 passages maximum par épreuve chronométrée sont autorisés.

6.2.5P. Les reconnaissances auront lieu le :

Le Dimanche 24 juin 2018 de 9h à 19h

LE Samedi 30 juin 2018 de 8h à 10h(ES1) 8h à 14h (ES2-3-4-5-6)

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA.

7.5.17.4 ABANDON : « Tout équipage est tenu d'informer au plus vite la Direction de Course de son abandon. Le fait, pour tout pilote ou équipage, de contrevenir à une ou plusieurs dispositions de l'article 7.5.17. pourra se voir pénaliser par le collège des Commissaires Sportifs.

7.5.18.1P Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de route : Combinaison ou Chasuble jaune ou orange
- Chef de poste : Combinaison ou Chasuble jaune ou orange

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX

Conforme au règlement standard FFSA.

	Premier	Deuxième	Troisième	Quatrième
SCRATCH	300€	200€	100€	
CLASSE				
1 à 2 partants	150€			
3 à 5 partants	300€	150€		
6 à 15 partants	300€	190€	100€	
+ de 15 partants	300€	190€	100€	50€

Equipage Féminin : 200€ (-50% si moins ou égale à 3 partantes)